

[Traduction]

L'INFORMATION

LA NÉCESSITÉ D'UNE LOI GARANTISSANT LA LIBERTÉ D'ACCÈS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une autre question à poser au vice-premier ministre. A la lumière de la triste litanie de révélations d'irrégularités et d'inconvénances dont nous avons été témoins au cours des quelques derniers mois, et de ce qui nous semble, de ce côté-ci de la Chambre, «une tentative louche de camouflage de la vérité», pour reprendre les paroles immortelles du premier ministre, je voudrais lui demander si la politique du gouvernement est toujours celle qu'a énoncée le premier ministre, soit que les citoyens canadiens, contrairement aux citoyens américains, n'ont pas besoin d'une loi pour obliger le gouvernement à dévoiler ses secrets.

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre): Monsieur l'Orateur, si je peux me retrouver dans le verbiage de la question du député, j'aimerais l'informer que le gouvernement a publié, comme il devrait le savoir, un projet de document sur la liberté d'information, initiative qui s'inscrit dans la ligne de l'attitude ouverte adoptée par notre gouvernement.

Des voix: Oh, oh!

M. MacEachen: Nous avons l'intention de mettre à l'étude les propositions contenues dans ce document, ainsi que les recommandations que nous avons reçues des députés, et notamment de mon ami, le député de Peace River, qui s'est taillé toute une réputation dans ce domaine.

M. Baldwin: Nous serons indulgents pour ce pauvre homme parce que c'est mercredi, monsieur l'Orateur. J'aimerais lui demander, en ce qui concerne les réformes tant attendues par la population et par les parlementaires, si le gouvernement a songé à modifier l'article 41(2) de la loi sur la Cour fédérale, loi que le gouvernement a adoptée à peu près en même temps que l'Afrique du Sud passait une loi analogue permettant au gouvernement de dissimuler les faits en se servant d'un certificat? Je crois que le Canada et l'Afrique du Sud sont les deux seuls pays à avoir passé en même temps une telle loi. Le gouvernement entend-il modifier et corriger cette loi en particulier?

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député s'en prend à un gouvernement que le député de Cumberland-Colchester-Nord, qui est président de cette association, tient en très haute estime. Lorsqu'un changement à cet article en particulier sera proposé, la Chambre en sera informée.

* * *

QUESTION POSÉE AU CABINET

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au vice-premier ministre. Après

Questions orales

la réponse spé cieuse qu'il vient de nous donner, j'aimerais savoir si c'est à cause de l'habitude qu'a son gouvernement de tout cacher que le premier ministre est empêché de se présenter aujourd'hui en Chambre dans son kilt?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: La curiosité en a perdu plus d'une.

Des voix: Bravo!

Une voix: Il ne faut pas mettre son nez dans les secrets d'État.

* * *

LES LOTERIES

L'INCIDENCE SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES ORGANISMES BÉNÉVOLES

M. Jim Fleming (York-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au secrétaire d'État. Dans son rapport adressé au gouvernement fédéral, le conseil consultatif national du bénévolat affirme que les recettes des organismes bénévoles s'amenuisent et que cela peut être dû à l'existence des loteries publiques. Le ministre veut-il nous assurer que le gouvernement va étudier les effets défavorables que les diverses loteries publiques peuvent avoir sur l'équilibre financier de ces organismes?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Oui, monsieur l'Orateur. J'ai eu une rencontre très fructueuse avec les associations bénévoles il y a un mois, et elles nous ont saisis de cette question. Je tiendrai compte des observations du député.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LA RÉDUCTION PRÉSUMÉE DES CRÉDITS D'ENSEIGNEMENT DES LANGUES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Peut-il nous expliquer pourquoi la revue des politiques de formation de la main-d'œuvre effectuée en septembre 1977 pour son ministère affirme que les crédits d'enseignement des langues aux immigrants vont être réduits, étant donné que le rapport technique sur lequel s'est fondée la revue ne comporte aucun élément qui puisse justifier cette réduction.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je dirai tout d'abord que la revue mentionnée par le député n'est rien d'autre qu'une idée présentée aux provinces. Et d'autre part, si nous pouvons nous entendre avec le Québec de façon à accroître le nombre des immigrants francophones qui s'établissent dans cette province, ces immigrants seraient en possession de la langue française et il y aurait moins de cours à donner. Voilà l'idée soumise par cette revue aux diverses provinces.